



Projet pédagogique

Centre Animation Jeunesse (CAJ)

2026



Sommaire

Partie 1 : Préambule - pages 1-4

1. Qu'est ce qu'un Centre Animation Jeunesse - page 1

2. Le constat - pages 2-4

- La population de la commune
- Les effectifs des établissements scolaires secondaires
- Bilan de fonctionnement 2025

Partie 2: Le Centre d'Animation Jeunesse - pages 5-20

1. La structure - pages 5-6

- Les horaires d'ouverture
- La structure et les équipements
- Les transports
- Adhésions et tarification

2. Les Objectifs - pages 7-8

- Les objectifs éducatifs
- Les objectifs pédagogiques

3. La mise en oeuvre et les projets - page 9

4. Le mode de fonctionnement - pages 10-11

5. Le personnel, missions et rôles de chacun - pages 12-17

- Les missions du directeur
- Les missions et rôles de l'animateur

6. Les partenaires - pages 18-19

- Les partenaires locaux
- Les partenaires extérieurs
- Les partenaires institutionnels

7. Evaluation - page 20



Préambule

Qu'est ce qu'un Centre Animation Jeunesse ?



Le Centre Animation Jeunesse (CAJ) est une structure d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) dédié aux jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Ouvert pendant les vacances scolaires mais aussi les mercredis, vendredis et samedis en période scolaire, il combine accueil libre, activités et sorties organisés répondant aux attentes et besoins du public adolescent.

Au CAJ, on vient pour **rencontrer du monde, échanger, découvrir, tester, créer et bouger**. C'est un espace vivant, pensé pour les jeunes et construit avec eux. Leurs idées, leurs envies et leurs besoins sont au cœur de tout ce qui peut être mis en place.

Le CAJ offre à chacun la possibilité de s'épanouir à son rythme, dans un environnement sécurisé, bienveillant et dynamique, où chacun peut trouver sa place et développer ses projets.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du Projet Éducatif de la Ville et du Projet Éducatif de Territoire, afin de proposer aux jeunes un cadre cohérent, enrichissant et ouvert.

Le Centre Animation Jeunesse est animé et coordonné par le Service Scolaire-Jeunesse de la Commune de Bruay-La-Buissière. Ce service est situé à la maison des services au 39 rue Pierre Berégovoy.

Le constat

Depuis janvier 2024, la Commune de Bruay-La-Buissière organise et gère également les ACM pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans si ils sont scolarisés. Ces accueils ont commencé avec les Mercredis Récréatifs et les Accueils de Loisirs pendant les vacances scolaires, offrant aux plus jeunes des moments de découverte, de partage mais également d'amusement.

La population de la commune

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	10 436	100,0	11 391	100,0
0 à 14 ans	2 091	20,0	2 059	18,1
15 à 29 ans	2 315	22,2	1 965	17,3
30 à 44 ans	1 885	18,1	2 001	17,6
45 à 59 ans	1 969	18,9	2 075	18,2
60 à 74 ans	1 593	15,3	1 916	16,8
75 à 89 ans	523	5,0	1 160	10,2
90 ans ou plus	59	0,6	213	1,9
0 à 19 ans	2 997	28,7	2 830	24,8
20 à 64 ans	5 904	56,6	6 031	52,9
65 ans ou plus	1 536	14,7	2 530	22,2

Figure 1 : Population de la commune de Bruay-la-Buissière (source : INSEE, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024)

Les effectifs des établissements scolaires secondaires

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	2025-2026
COLLEGE ALBERT CAMUS	372
COLLEGE ROSTAND	328
COLLEGE SIMONE SIGNORET	355
TOTAL COLLEGES	1055
CAMPUS DES METIERS TP	949
LEP MENDES France	525
LYCEE CARNOT	1508
TOTAL LYCEES	2982

Figure 2 : Effectifs par établissements scolaires

Le constat

Les jeunes à Bruay-La-Buissière : Un vrai potentiel !

Les données montrent que la Commune compte une **proportion importante de jeunes** : les 0-19 ans représentent une part majeure de la population. Parmi eux, **28,7 % sont des hommes et 24,8 % des femmes**.

Du côté des collèges et lycées, **4 037 élèves sont inscrits pour l'année 2025-2026**. Même si tous ne vivent pas directement sur la Commune, ils peuvent **participer aux activités et sorties proposées par le CAJ**.

Ces chiffres confirment qu'il existe un **vrai potentiel pour accueillir et mobiliser les jeunes** sur les structures de loisirs de la Commune. Les effectifs sont également **susceptibles d'évoluer**, offrant de belles perspectives pour les projets futurs.





Bilan de fonctionnement 2025

Avant l'ouverture, nous avons mené une **démarche de recueil de besoins auprès des jeunes** de la Ville. Forts de leurs retours, le **CAJ a ouvert ses portes le 7 juillet 2025** et a fonctionné tout l'été jusqu'au **22 août 2025**. Durant cette période, **56 jeunes ont adhéré**, avec une fréquentation moyenne de **19 jeunes par jour**.

Les temps forts de l'été 2025:

- 21 au 30 juillet : accueil d'un groupe de **15 jeunes allemands** dans le cadre d'un échange avec la Ville jumelée de Fröndenberg.
- 20 août : sortie à **Plopsaland**, avec **29 jeunes** participants.
- 22 août : **barbecue de fin de session**, rassemblant **24 jeunes**.

Après l'été, le CAJ a repris ses activités le **10 septembre**, pour les ouvertures en période scolaire. Cette reprise a été l'occasion de **faire le bilan de l'été** et de **poursuivre les projets en cours**. La fréquentation moyenne était de **8 jeunes par jour en septembre** et **10 jeunes par jour en octobre**. Durant les vacances de la Toussaint, **50 jeunes** ont adhéré, avec une fréquentation moyenne de **23 jeunes par jour**.

Les moments forts des vacances de la Toussaint :

- Sortie à **Bellewaerde**, réunissant **32 jeunes**.
- **Soirée de l'horreur** au CAJ, avec **27 jeunes** présents.

En fin d'année, nous avons mis en place un **projet graffitis**. Les jeunes ont pu **personnaliser et s'approprier les locaux** à travers une œuvre représentant la Commune. Ce projet a impliqué **12 jeunes**, et la fréquentation moyenne pour **novembre a été de 12,6 jeunes par jour**. Le CAJ s'engage aussi dans la vie locale et collabore activement avec les établissements scolaires.

Actions marquantes de fin 2025 :

- **Forum pour parents d'élèves** des collèges Simone Signoret et Albert Camus : présentation des acteurs jeunesse du territoire.
- **6 Novembre 2025** : intervention au collège Simone Signoret pour la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire**, avec une animation dont le résultat a été remis à l'établissement pour exposition.
- **9 décembre 2025** : participation au collège Edmond Rostand à la **journée de la laïcité**, avec une animation originale pour aborder ce sujet auprès des collégiens d'une manière différente.

Le CAJ - La structure

Les horaires d'ouverture

	Période scolaire
	Mercredi : 14h – 18h
	Vendredi : 17h30 – 19h30
	Samedi : 14h – 18h
	Vacances scolaires
	Du lundi au vendredi : 13h30 – 18h30

*Les horaires sont susceptibles d'évoluer pour faire coïncider les sorties et les activités mises en place.

La structure et les équipements

Le Centre Animation Jeunesse est situé au **155 rue Arthur Lamendin à Bruay-la-Buissière**. Le local propose différents espaces permettant de diversifier l'offre d'animations pour les jeunes :



Rez-de-chaussée :

- Espace accueil
- Coin cuisine aménagé
- Grande salle d'activité
- Toilettes PMR

Premier étage :

- Bureau de la direction
- Bureau des animateurs
- 4 salles d'activités
- Coin détente

Chaque espace est équipé, afin d'offrir une multitude d'activités éducatives et de loisirs. Ils ont été conçus pour répondre aux besoins et aux attentes des jeunes. Les jeunes ont accès à différents équipements de loisirs. **L'espace détente** leur permettra de se ressourcer et d'échanger dans un environnement adapté. Chaque jeune peut ainsi profiter des temps de loisirs selon ses envies.

Pour les activités nécessitant plus d'espace, comme les activités sportives ou les grands jeux, le centre pourra utiliser **les équipements de la Commune**, tels que :

- Salles de sport ;
- Terrains de football ;
- Skate-park ;
- Multisport.

Les espaces de plein air, comme les parcs, seront également exploités pour certaines activités.

Les transports

Pour les sorties nécessitant un **transport collectif**, le CAJ dispose de plusieurs solutions :

- **Transports en commun TADAO** : dès que le trajet le permet, ce mode de déplacement est privilégié pour son accessibilité et son aspect éducatif.
- **Société de bus KEOLIS** : lorsque le transport en commun n'est pas adapté, un bus affrété assure les déplacements du groupe en toute sécurité.



Les déplacements du directeur sont réalisés grâce à un véhicule de service ou à son véhicule personnel, selon les besoins.

Les jeunes peuvent également effectuer des déplacements à pied ou à vélo. Avant chaque sortie, la législation en vigueur et les règles de sécurité leur sont rappelées, afin de garantir un déplacement responsable et sécurisé.



Adhésions et tarification

Le **dossier d'inscription** est à retirer au **guichet Scolaire-Jeunesse de la Maison des Services**. Lors du dépôt du dossier complété, accompagné des pièces justificatives, il est nécessaire d'indiquer le **type d'adhésion souhaité** pour l'enfant.

Deux formules d'adhésion sont proposées :

- Adhésion semestrielle
- Adhésion annuelle

Ces adhésions donnent accès librement au CAJ ainsi qu'à l'ensemble des activités et animations proposées par l'équipe d'animation.

Réservation des sorties : Les sorties payantes sont réservables en ligne, via le kiosque famille. Toute sortie réservée est **due**, sauf présentation d'un **certificat médical** justifiant l'absence du jeune. Pour des raisons d'organisation, les réservations sont ouvertes **jusqu'à 3 jours avant la date de la sortie**.

Tarification : Les tarifs du CAJ sont définis selon le quotient familial et établis conformément à la décision du Maire.

Engagement du jeune : Chaque jeune inscrit s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure. Toute infraction à ce règlement peut entraîner des mesures adaptées, pouvant aller jusqu'à une restriction d'accueil.

Les objectifs

Objectifs éducatifs

Le Projet Educatif met en mouvement les valeurs portées par la Commune, en s'appuyant sur les richesses du territoire pour répondre activement aux besoins de sa jeunesse.

Ce projet s'articule autour de trois axes essentiels :



1

L'épanouissement du jeune

Placer le jeune au cœur du projet, c'est répondre à ses besoins et à ses attentes, tout en respectant son rythme, sa place dans le groupe et sa singularité. L'objectif : créer les conditions pour qu'il grandisse, s'exprime et s'affirme en toute confiance.

2

Le respect

Le respect est un pilier incontournable : respect mutuel entre jeunes et adultes, qui induit la notion de confiance partagée, écoute réciproque. Au sein des ACM, la tolérance, l'inclusion et la valorisation des différences sont encouragées au quotidien. Ce respect s'étend également aux espaces, aux locaux et au matériel mis à disposition.

3

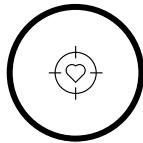
La dimension éducative

La Commune souhaite offrir aux jeunes et aux familles, un environnement stimulant où chacun peut s'épanouir grâce à des activités variées : culturelles, citoyennes, environnementales, créatives, artistiques, sportives ou culinaires. Ces expériences sont autant d'occasions d'apprendre, de s'ouvrir au monde et de développer ses compétences.

Les objectifs éducatifs des ACM de la Commune visent à accompagner chaque jeune dans son développement et son autonomie, à encourager la vie en collectivité, à renforcer les notions d'hygiène et de santé et à prendre en compte les besoins spécifiques de chacun. Inscrits dans le Projet Educatif, ces objectifs constituent une véritable ligne directrice pour l'ensemble des ACM du territoire. Chaque structure bénéficie toutefois de son propre projet pédagogique répondant au projet éducatif, adapté à son mode d'accueil, à son organisation et aux particularités de son public, afin de garantir un accompagnement cohérent mais toujours ajusté aux réalités du terrain.

Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques du CAJ :



- **Donner envie de revenir** en offrant un espace vivant, attractif et adapté aux besoins des jeunes ;
- **Créer un lieu chaleureux et accueillant** pour toute personne entrant au CAJ ;
- **Impliquer les parents** pour faire du CAJ un véritable espace de coopération éducative ;
- **Booster l'autonomie** en laissant les jeunes imaginer, construire et réaliser leurs propres projets ;
- **Renforcer la responsabilisation** en les associant activement au fonctionnement du CAJ ;
- **Encourager le vivre-ensemble**, la socialisation et la bienveillance en valorisant les différences ;
- **Stimuler la curiosité** en proposant de nouvelles activités et en développant les compétences de chacun ;
- **Ouvrir l'accès aux loisirs** pour que le maximum de jeunes puisse en bénéficier ;
- **Mobiliser les jeunes** autour d'actions citoyennes, environnementales et humanitaires concrètes ;
- **Dynamiser la vie locale** grâce à des interventions adaptées et participatives ;
- **Parler santé autrement**, avec des ateliers de prévention proches de leurs réalités ;
- **Lutter contre l'évitement scolaire** en offrant un cadre soutenant, motivant et bienveillant ;
- **Créer des synergies** avec les centres de loisirs pour favoriser les échanges et l'ouverture ;
- **Faire de l'inclusion une priorité**, pour que chacun trouve pleinement sa place.



La mise en œuvre et les projets

Les objectifs fixés impliquent de déployer des activités et des projets à **court, moyen et long terme**, pour embarquer les jeunes dans une dynamique continue et motivante.

Dès les premiers mois, les jeunes ont pu **prendre leurs marques**, et investir les lieux. Une **relation de confiance** s'est instaurée entre l'équipe d'animation, les jeunes et leur entourage. Les activités proposées sont **riches, variées et attractives**, pour que chacun puisse s'y identifier. Elles visent à aider chaque jeune à **trouver sa place**, à développer de nouvelles compétences ou à partager celles qu'il maîtrise déjà. Le **partage** est un moteur essentiel : il renforce la cohésion, crée du lien et encourage l'investissement dans les projets.

Grâce au **croisement des compétences**, les propositions gagnent en diversité : activités sportives, manuelles, artistiques, citoyennes ou humanitaires. L'objectif est clair : **ouvrir les jeunes à de nouveaux horizons** et les amener à réfléchir aux enjeux de la vie sociale.

Des **sorties loisirs** (cinéma, bowling, paintball, etc.) viendront rythmer la programmation, offrant des moments privilégiés entre pairs et avec l'équipe.

Les jeunes occupent une **place clé** dans la vie du CAJ : ils participeront activement à la **construction des plannings**, en fonction de leurs envies et de leurs besoins. L'équipe restera force de proposition et **accompagnera chaque jeune** dans la conception, la mise en œuvre et la réussite de ses projets.



Des projets pourront être proposés par l'équipe du CAJ, afin d'ouvrir le champ des possibles et de **guider les jeunes dans de nouvelles expériences**. Voici quelques idées de projets (liste non exhaustive) :

- **Collectes solidaires** : vêtements, produits de première nécessité, maraudes pour soutenir les personnes dans le besoin.
- **Actions auprès d'un refuge ou d'une structure animale**, pour sensibiliser à la protection des animaux.
- **Ateliers de prévention et de sensibilisation** autour de différentes thématiques de santé.
- **Échanges et rencontres** avec d'autres structures (centres spécialisés, autres CAJ, associations...).
- **Chantiers jeunes au service de la Commune**, avec récompense sous forme de sorties ou de séjours.
- **Séjours et campings**, pour vivre des temps forts en groupe et gagner en autonomie.
- **Échanges avec les villes jumelées**, pour découvrir d'autres cultures et ouvrir les horizons.
- **Projet sportif avec objectif final** (participation à une course, organisation d'un événement sportif...).
- **Création d'un journal du CAJ**, pour valoriser les initiatives, les talents et la vie du centre.



Le mode de fonctionnement

Pour cette seconde année de fonctionnement, le CAJ affirme sa volonté de **développer ses actions et ses projets**, afin d'accroître la participation des jeunes. Pour renforcer sa visibilité et partager la vie du CAJ, des comptes **Facebook et Instagram**, ont été créés offrant un relais dynamique et accessible à tous. Les projets proposés naissent directement des **observations du terrain** et des **retours des jeunes**. Ils sont conçus pour répondre au plus près de leurs besoins, de leurs envies et de leurs attentes, afin de construire un CAJ qui leur ressemble vraiment.

En période scolaire, le CAJ ouvre ses portes aux jeunes le **mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 14h à 18h**. Pendant les vacances scolaires, l'accueil s'étend du **lundi au vendredi de 13h30 à 18h30**.

L'accueil se fait en **accueil libre**, permettant aux jeunes de gérer eux-mêmes leur temps de présence sur la structure. A leur arrivée, ils se présentent à l'équipe d'animation et **émargent en indiquant leur heure d'entrée**. Au moment de partir, ils signalent leur départ et **renseignent leur heure de sortie** sur la feuille d'émargement prévue à cet effet.

Les journées au CAJ s'organisent autour de trois temps forts :

- Un **temps d'accueil** : un moment calme et convivial pour arriver en douceur, se poser et échanger ;
- Un **temps d'activités encadrées** : un espace de découverte, d'expérimentation et de créativité, porté par l'équipe d'animation qui propose des projets stimulants et rassembleurs ;
- Un **temps d'activités libres** : un temps ouvert où chacun peut choisir ce qu'il veut faire, explorer ses envies, poursuivre un projet ou simplement profiter du CAJ à son rythme.

Pendant le **temps d'activités encadrées**, que ce soit en période scolaire ou pendant les vacances, l'équipe d'animation propose une large palette d'activités. Chacun peut choisir librement ce qui lui plaît et s'y investir pleinement.

Lors des **activités libres**, les jeunes sont libres de leurs choix, tout en respectant le règlement. Des équipements de loisirs sont mis à disposition, et chacun veille à les utiliser correctement pour que tous puissent en profiter.



Pour toutes les **activités ou sorties organisées et encadrées** par l'équipe d'animation, le jeune s'engage à participer jusqu'au bout, sauf si ses parents ont donné une autorisation écrite. Chaque participant est sous la **responsabilité de l'animateur** et s'inscrit en connaissant le programme en amont.

La **boîte à idées** est là pour que les jeunes puissent proposer leurs activités, donner leur avis et participer à l'organisation. Chacun peut ainsi contribuer à rendre le CAJ encore plus vivant et à son image !

Les effets personnels apportés au CAJ sont **sous la responsabilité du jeune**. En cas de perte, vol ou détérioration, **le CAJ ne pourra être tenu pour responsable**.

Les **téléphones portables** sont tolérés, mais tout usage abusif ou irrespectueux peut entraîner un retrait temporaire par l'équipe.

Les **boissons énergisantes** sont interdites. L'eau est autorisée et la nourriture est permise de façon ponctuelle seulement.

Les rapprochements physiques (câlins, bisous, etc) entre jeunes ne sont pas autorisés au sein du CAJ. Toute tentative sera interrompue immédiatement par l'équipe d'animation. En cas de récidive, des mesures adaptées pourront être prises.

Lors de certaines sorties, comme au parc d'attractions, les jeunes peuvent profiter d'un quartier libre. Cependant, des règles strictes s'appliquent et sont précisées par l'équipe d'animation aux jeunes. Si elles ne sont pas respectées, les jeunes resteront avec l'équipe d'animation pour le reste de la journée.

Les règles :

- Toujours en groupe : aucun jeune ne doit être seul ;
- Téléphone portable obligatoire : chaque groupe doit être joignable ;
- Numéro du directeur : chaque groupe doit avoir le numéro du directeur pour le prévenir en cas de besoin ;
- Rendez-vous : un point de rendez-vous est fixé à heure et lieu précis au midi, afin de prendre le repas ainsi qu'au soir avant de repartir ;
- Tout comportement inapproprié et ne respectant pas les autres usagers n'est pas accepté.

Si un jeune apporte de l'argent de poche lors des sorties, il en reste entièrement responsable. En cas de perte ou de vol, le CAJ ne pourra être tenu pour responsable.

Pour les sorties hors du territoire français, des formalités spécifiques sont obligatoires :

- Les responsables légaux doivent remplir une autorisation de sortie de territoire.
- Une copie de la pièce d'identité du responsable légal est demandée.
- Le jour de la sortie, l'animateur doit avoir le document officiel et le jeune doit présenter sa pièce d'identité originale pour pouvoir participer.

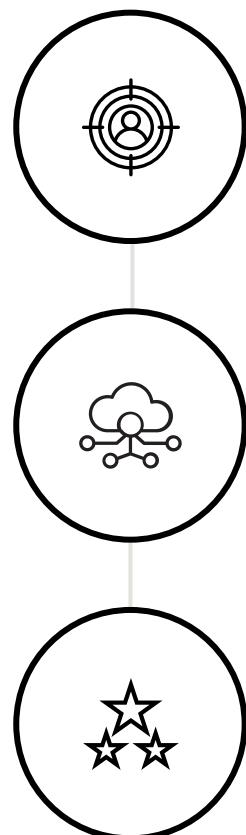
Le personnel, missions et rôles de chacun

Les missions du Directeur

Le CAJ est placé sous la responsabilité du directeur **Yoann MARTIN**, titulaire du BAFA et du DEES (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé). En tant que directeur, il assure un rôle central : garant du cadre, moteur des projets et soutien pour les jeunes, les familles et l'équipe.

Les missions sont les suivantes :

- **Elaborer le Projet Pédagogique** avec l'équipe d'animation et veiller à sa mise en œuvre, en cohérence avec le Projet Educatif ;
- **Organiser, gérer et dynamiser** le CAJ, dans le respect des orientations éducatives de la Commune ;
- **Animer et évaluer l'accueil** : planifier les réunions, accompagner l'équipe, soutenir la formation et développer des outils de suivi et d'évaluation ;
- **Assurer le suivi administratif** : inscriptions, émargements, dossiers des jeunes en collaboration avec le secrétariat jeunesse ;
- **Gérer le suivi comptable**, en veillant au respect du budget pédagogique alloué ;
- **Piloter la communication** autour de la vie du CAJ : activités, sorties, informations aux familles et aux jeunes ;
- Mettre en place toutes les actions garantissant la **sécurité** des jeunes et des adultes ;
- Être le **garant du bon fonctionnement** du CAJ, en veillant au respect du groupe et des individualités ;
- **Organiser et participer au recrutement** des animateurs (sous validation du Maire) ;
- Adopter une posture d'**écoute, de conseil et de formation** auprès de l'équipe ;
- Assurer le **lien essentiel avec les familles et le Service Scolaire- Jeunesse** : entretiens, rendez-vous, échanges réguliers ;
- Développer et entretenir un **réseau de partenaires** extérieurs ;
- Veiller au **respect des locaux et du matériel** ;
- **Représenter**, au travers de ses fonctions et auprès des partenaires, la Ville de Bruay-La-Buissière.



Les missions de l'animateur

L'animateur joue un rôle essentiel au sein du CAJ : il est à la fois repère, guide, créateur d'ambiance et garant du bien-être des jeunes.

Ses missions principales sont les suivantes :

- **Participer activement à l'élaboration du Projet Pédagogique**, proposer et organiser des projets en cohérence avec celui-ci ;
- Faire preuve d'un **professionnalisme exemplaire**, mêlant rigueur, dynamisme et enthousiasme ;
- Être une **figure de référence** pour les jeunes, en adoptant un comportement irréprochable ;
- Veiller en permanence à la **sécurité physique, morale et affective** des jeunes ;
- Proposer des **activités variées, adaptées et alignées** avec le Projet Pédagogique ;
- Créer des **univers immersifs et ludiques** grâce à des histoires, décors et déguisements ;
- Organiser et encadrer les **temps d'accueil et de loisirs**, en respectant les rythmes, besoins et individualités de chaque jeune ;
- Offrir une **écoute attentive**, un soutien bienveillant et un véritable espace de confiance ;
- Communiquer efficacement avec **l'équipe, la direction et les familles** afin d'assurer un fonctionnement fluide et cohérent ;
- Participer aux **réunions de préparation, de suivi et d'évaluation** ;
- **Représenter la Ville de Bruay-La-Buissière**, que ce soit au sein du CAJ ou lors des sorties et déplacements.

Les rôles de l'animateur se déclinent ensuite en différents volets :

- 👉 la sécurité,
- 👉 les sorties,
- 👉 la vie quotidienne,
- 👉 la santé.

Ces points seront développés dans les sections suivantes.





La **sécurité** est une priorité absolue au CAJ. Chaque animateur doit adopter une posture vigilante, responsable et cohérente, afin de garantir un cadre serein pour tous les jeunes. À ce titre, il s'engage à respecter les points suivants :

- Connaître **à tout moment le nombre exact de jeunes présents**, aussi bien dans l'ensemble du CAJ que dans son propre groupe d'activité. Il s'assure également que les jeunes présents correspondent bien à son groupe ;
- Lors du départ d'un jeune, vérifier systématiquement que celui-ci **dispose bien de l'autorisation pour repartir seul**. Dans le cas contraire, l'animateur doit s'assurer que la personne venue le récupérer est **dûment autorisée**. En cas de doute, il doit contacter le directeur immédiatement ;
- Lorsqu'il est le **seul animateur dans une salle**, il veille à garder la **porte ouverte** ;
- Ne jamais se retrouver **seul avec un jeune** : au minimum deux jeunes doivent être présents pour garantir un cadre sécurisant et transparent ;
- S'appuyer sur le document regroupant les **autorisations de sortie seule**, les **personnes habilitées à récupérer le jeune** et les éléments liés au **droit à l'image**. Ce document est fourni et actualisé par le directeur ;
- S'assurer que les **conflits extérieurs** ne pénètrent pas dans le CAJ et ne perturbent pas son fonctionnement. L'animateur est garant de la **sécurité physique, morale et affective** de tous les jeunes ;
- Connaître et appliquer les **taux d'encadrement réglementaires** des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM): 1 animateur pour 12 jeunes en temps extrascolaire et 1 animateur pour 14 jeunes en temps périscolaire, 1 animateur pour 8 jeunes lors des activités aquatiques ;
- Veiller à ce que **chaque jeune soit correctement identifié** sur la feuille d'émargement, et à ce que les **heures d'arrivée et de départ** soient bien inscrites.



La gestion de la **santé** et des premiers secours fait partie intégrante des responsabilités de l'animateur. Chaque membre de l'équipe doit garantir un environnement sain, sécurisant et conforme aux obligations réglementaires.

- **Vérification quotidienne de la pharmacie** : chaque soir, l'animateur s'assure que la trousse de secours est complète et réapprovisionnée si besoin. La pharmacie doit impérativement contenir : ciseaux, thermomètre médical, eau savonneuse, sparadrap hypoallergénique, compresses individuelles, bandes extensibles de différentes tailles, gants à usage unique, pansements ;
- **Traçabilité des soins** : tout soin réalisé doit être consigné dans le cahier de pharmacie. L'animateur y précise : Nom et prénom du jeune, Date et heure de l'incident, Nature et localisation de la blessure, Soins effectués, Appel aux secours le cas échéant, Information aux parents (avec le moyen de contact utilisé), Nom de l'animateur ayant réalisé le soin. Toute intervention inscrite dans le registre doit m'être signalée, afin de prévenir les responsables légaux si nécessaire ;
- **Documents de référence** : un classeur regroupant les procédures, conduites à tenir et numéros utiles est disponible dans le bureau de l'animateur. Les numéros d'urgence sont également affichés à l'entrée du bâtiment.

Protection des mineurs :

- Tout acte de **maltraitance physique ou psychologique** envers un jeune entraîne immédiatement le **renvoi de l'animateur**, avec information auprès de l'organisateur et de la SDJES 62 ;
- **Aucun signe ostentatoire** ne peut être porté par un animateur durant les heures d'ouverture, conformément au principe de laïcité ,
- L'introduction de **drogue, alcool ou produits illicites** est strictement interdite : tout manquement entraîne un renvoi immédiat et un signalement à l'organisateur ainsi qu'à la SDJES 62 ;
- Les **comportements à connotation sexuelle**, même supposés, entraînent également un renvoi immédiat et un signalement.

Prévention des dérives relationnelles : Les rapprochements entre animateurs et jeunes sont totalement interdits. L'animateur ne doit accepter aucune proposition d'un jeune et ne doit jamais en faire. Toute infraction à ce principe entraîne un renvoi et un signalement à l'organisateur ainsi qu'à la SDJES 62.

Les sorties sont des temps forts du CAJ. Elles nécessitent une organisation rigoureuse, une vigilance permanente et une parfaite coordination entre animateurs.



Voici les règles essentielles à respecter :

Sorties à proximité / petites sorties extérieures: Lorsqu'un animateur sort avec un groupe de jeunes, il doit impérativement remplir une feuille de sortie comprenant :

- Nom et prénom des jeunes ;
- Nombre total de jeunes ;
- Prénom(s) du ou des animateur(s) ;
- Heure de départ et heure de retour approximative ;
- Un numéro de téléphone joignable ;
- Le trajet détaillé, validé au préalable par le directeur ;
- L'animateur emporte systématiquement les fiches sanitaires des jeunes et une trousse de secours.

Sorties à la journée : La vigilance est renforcée. Chaque animateur dispose d'un groupe référent dont il est responsable du début à la fin de la sortie. Il doit avoir sur lui :

- Sacs poubelles ;
- Crème solaire ;
- Trousse de secours ;
- Fiches sanitaires ;
- Téléphone chargé ;
- Eau en quantité suffisante pour les jeunes ;
- Avant le départ, les animateurs veillent à ce que chaque jeune soit correctement équipé : pique-nique, casquette, crème solaire, k-way, etc.

Sorties en bus : Un chef de convoi est désigné avant le départ. Il assure :

- La préparation du matériel (dont sacs plastiques pour les jeunes sensibles au transport) ;
- La vérification de l'accessibilité et de la sécurité du lieu de montée et descente ; il demande un changement si ce n'est pas adapté ;
- La confirmation avec le conducteur de la destination et l'évaluation de son état général (aptitude à conduire) ;
- L'envoi d'un message au directeur avant le départ indiquant l'heure, le nombre exact de jeunes et d'adultes ainsi qu'au retour pour signaler la fin de la sortie ;
- Le respect de la législation sur le placement des jeunes : pas à l'avant, pas aux issues de secours, pas sur la place centrale au fond du bus ;
- Le contrôle du port de la ceinture pour tous ;
- Le comptage des jeunes à la montée et à la descente du bus ;
- La vérification qu'aucun objet n'est oublié et que le bus est rendu propre. Aucun animateur ne doit s'endormir ou se mettre en retrait lors du trajet.

Déplacements à pied : Lors de chaque déplacement, l'animateur respecte strictement la réglementation :

- traversée uniquement sur passages piétons ;
- positionnement stratégique pour faciliter et sécuriser la traversée des jeunes ;
- gestion du groupe avec vigilance constante.



La **vie quotidienne** repose sur une organisation fluide, un professionnalisme constant et une attitude exemplaire de la part de chaque animateur.

Voici les points essentiels à respecter :

Ponctualité et présence : L'animateur doit arriver aux horaires indiqués dans le prévisionnel remis lors de la réunion de préparation. Tout retard doit impérativement être signalé par téléphone, avec une raison valable.

Usage du téléphone : L'utilisation du téléphone est tolérée uniquement dans un cadre professionnel :

- pour contacter le directeur ;
- pour joindre un collègue ;
- pour mettre de la musique ;
- pour prendre des photos des jeunes dans un cadre encadré et sécurisé. Tout autre usage doit rester exceptionnel et maîtrisé.

Préparation et rangement des activités : Le matériel doit être prêt avant le début de l'animation. À la fin de l'activité, les animateurs sollicitent la participation des jeunes pour le rangement et le nettoyage éventuel de la salle, afin de les responsabiliser et maintenir un espace propre.

Pause méridienne : Les animateurs bénéficient d'une pause méridienne qu'ils peuvent prendre :

- au CAJ ;
- ou à l'extérieur s'ils le souhaitent ;
- celle-ci doit respecter le bon fonctionnement du service.

Image et posture professionnelle : L'animateur représente la Ville de Bruay-La-Buissière. Il adopte donc :

- une tenue vestimentaire adaptée à l'accueil de jeunes ;
- un comportement exemplaire ;
- un langage approprié ;
- il incarne une figure de référence pour les jeunes.

Organisation du goûter et des ateliers culinaires : Le goûter n'est pas systématique. Il est proposé uniquement lors d'un atelier culinaire. Dans ce cadre, l'animateur doit :

- préparer le matériel, les ustensiles et les ingrédients nécessaires ;
- garantir le respect strict des règles d'hygiène ;
- réaliser un plat témoin pour chaque aliment modifié ;
- conserver l'étiquette et le numéro de lot pour tout aliment non modifié (dans la pochette prévue à cet effet).

Suivi des températures : Chaque jour, un relevé des températures du réfrigérateur et du congélateur doit être effectué sur la fiche prévue à cet effet. Ce suivi est indispensable pour la conformité sanitaire.

Contrôles SDJES 62 : Un contrôle peut avoir lieu en l'absence du directeur. Dans ce cas, l'animateur doit l'en informer immédiatement. Tous les documents nécessaires au contrôle se trouvent sur le bureau du directeur et doivent pouvoir être présentés.

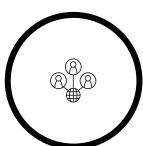
Les partenaires

Le partenariat est un levier essentiel pour une structure comme un CAJ. Il permet d'enrichir les contenus proposés et de diversifier l'offre d'activités. Grâce à ces collaborations, les jeunes peuvent développer leur réseau, s'ouvrir à de nouveaux environnements et renforcer leurs compétences de socialisation auprès de différents publics.

Les partenaires locaux

De nombreux partenaires sont présents sur la commune de Bruay-La-Buissière. Le premier d'entre eux est la Ville, qui met à disposition les moyens nécessaires au fonctionnement du CAJ.

- **Les collèges et les lycées** constituent des partenaires essentiels. Ils facilitent la mise en relation avec les jeunes, notamment grâce aux actions menées dans leurs locaux. Ces collaborations s'inscrivent dans une logique de continuité éducative.
- **Le Service des Sports de la Commune** permet de proposer de nouvelles activités sportives. Cela favorise la découverte et suscite la curiosité des jeunes autour de pratiques variées.
- **Les clubs sportifs locaux** contribuent à élargir l'offre d'activités grâce à leur matériel et à leur personnel qualifié. Ils sensibilisent les jeunes à différentes disciplines sportives.
- **La Médiathèque et la Ludothèque** offrent la possibilité de découvrir des jeux de société moins connus mais aussi un éveil culturel concernant la littérature. Grâce à leur expertise, elles orientent le CAJ vers les jeux les plus adaptés aux attentes et besoins des jeunes.
- **Le Pôle Séniior** favorise l'échange intergénérationnel à travers des ateliers et activités conçus en commun.
- **Le cinéma municipal**, équipement culturel accessible, permet aux jeunes de bénéficier d'une ouverture culturelle à un tarif abordable.
- Le Point Information Jeunesse, rattaché à la Mission Locale, peut accompagner les jeunes en difficulté et proposer un suivi individualisé.
- Des **associations spécialisées** peuvent être sollicitées pour mener des actions de prévention santé sur diverses thématiques (addictions, sexualité, dangers des réseaux sociaux...). Ces interventions peuvent prendre plusieurs formes : expositions, forums, jeux, ateliers...
- **Le Club de Prévention Maurice Schumann** peut aider à identifier et toucher des jeunes en situation de décrochage social. Une collaboration serait pertinente dans le cadre de leur socialisation et de leur accompagnement.
- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)** représente également un partenaire, afin de mettre en place des actions communes à destination d'un public cible qui peut être identique.



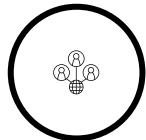
Les partenaires

Les partenaires extérieurs

Des partenariats **extérieurs à la commune de Bruay-La-Buissière** pourront également être développés. Des échanges avec d'autres CAJ ou centres ados sont à envisager, afin de favoriser la socialisation des jeunes et de leur permettre de rencontrer de nouveaux pairs.

Les partenaires extérieurs incluent aussi toutes les **structures de loisirs et prestataires** sollicités par le CAJ. L'instauration d'une relation solide et durable avec ces partenaires sera essentielle pour garantir leur engagement sur le long terme.

Enfin, les **villes jumelées** avec Bruay-La-Buissière constituent un autre axe de partenariat, permettant de promouvoir l'ouverture sur l'extérieur, les échanges culturels et la mobilité des jeunes.



Les partenaires institutionnels

La CAF du Pas-de-Calais est un partenaire essentiel, non seulement en tant que financeur, mais également pour son rôle dans les relations avec les familles.

Le SDJES du Pas-de-Calais accompagne le Service Scolaire-Jeunesse dans la mise en place et le fonctionnement des ACM, tout en assurant un rôle de relais auprès d'autres structures.



Evaluation

L'évaluation se déroule en plusieurs étapes:

- **Évaluations ponctuelles et informelles** : elles ont lieu lors d'échanges spontanés avec les jeunes. Ces discussions permettent de recueillir des retours sur les activités, les sorties et le fonctionnement du CAJ, sans forcément formaliser ces informations.
- **Réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation** : elles servent à faire le point sur la semaine écoulée, à analyser les activités mises en place et à préparer la semaine à venir. Ces réunions permettent également de suivre les projets sur le long terme.
- **Réunions formelles avec les jeunes** : elles offrent un espace pour écouter leurs attentes et besoins, échanger sur les projets qu'ils souhaitent développer, ainsi que sur leurs idées de sorties et d'activités.
- **Bilan en fin de période scolaire** : avant chaque vacances, une réunion avec l'équipe d'animation est organisée pour faire un retour sur la période écoulée et préparer les prochaines vacances scolaires.
- **Outils d'évaluation** : questionnaires, tableaux et bilans sont utilisés tout au long de l'année , afin de répertorier les présences des jeunes et mesurer l'impact des actions menées.

Yoann MARTIN
Directeur du CAJ de Bruay-La-Buissière